



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1994-1995

8 FEVRIER 1995

PROJET DE DECRET

RELATIF A LA PROMOTION D'UNE ECOLE
DE LA REUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL(1)

AMENDEMENTS

PROPOSES PAR M. LIESENBORGHES ET CONSORTS

(1) Voir doc. Conseil 175 (1993-1994) n°s 1 et 2.

Article 6

Ajouter in fine du § 4:

« Le Gouvernement organise une formation complémentaire destinée à assurer aux animateurs pédagogiques les compétences requises pour aider à construire, évaluer et ajuster des projets pédagogiques. »

Justification

Faute de prendre clairement en compte la nécessité de cette formation à des tâches complexes auxquelles la formation initiale ne prépare pas, on laisse entendre qu'il s'agit de capacités à la portée de tous sans formation complémentaire. De ce fait, on dévalorise les personnes et les objectifs.

Article 7

Remplacer les termes « simplifier et à alléger ... directions d'écoles » par les termes suivants:

« fournir aux directeurs d'école un soutien en personnel administratif polyvalent. »

Justification

Les directeurs de l'enseignement fondamental sont confrontés à de très nombreuses tâches. Pour qu'ils puissent davantage se centrer sur l'animation de l'équipe pédagogique, il est essentiel qu'ils puissent confier certaines charges à du personnel administratif polyvalent.

Article 8

Au § 3, premier alinéa, remplacer les mots « des ressources humaines complémentaires » par les mots « l'engagement de personnel complémentaire ».

Justification

Il doit être clair que les personnes engagées en complément font partie du personnel statutaire et n'ont pas des statuts particuliers (des sous-statuts!). En effet, pour réaliser des tâches prioritaires, il faut engager du personnel si possible volontaire et particulièrement formé.

Ajouter un article 9bis nouveau, rédigé comme suit:

« En vue de favoriser l'accueil des élèves en dehors des heures de classe, le Gouvernement prendra les initiatives propres à en assurer l'organisation et le fonctionnement. »

Justification

L'accueil des enfants, tant journalier (avant et après les heures de cours) que pendant les périodes de congé, est actuellement insatisfaisant. Il est à l'origine de formes déguisées de privatisation. Cette situation ne favorise pas la réussite. Des modes de financement nouveaux (faisant entre autres appel à des sources extérieures à la Communauté française) doivent être recherchés avec diligence, à l'initiative du Gouvernement.

J. LIESENBORGHS.
J. DARAS.
Th. DETIENNE.